



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 01 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le 01 du mois de juin, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à son siège provisoire situé à la Mairie de Uturoa, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la troisième session de l'année 2018.

La convocation n° 166/CD/2018, adressée le 22/05/2018, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuatea, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	x			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président	x			
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	X			
5	MME	TEROATEA Sylviane	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président		X		
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président	X			
9	MME	GIBERT Pitoni	8ème vice-président	X			
10	M	MAIARII Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre	X			
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre	X			
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X		
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire		X		
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire		X		
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire		X	Verdon TEFAATAU	
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire	X			
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X		
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire		X	Eugène TUIHANI	
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire	X			
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X	Ruta ROURA	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire		X		
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAITEMOANA Dolores	Délégué titulaire		X	Joseph MOUCHAS	
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire	X			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	X			
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire		X	Solange TAUIRAI	
30	M	ARUTAHU Gabriel	Délégué titulaire		X	Bernard MAUAHITI	
TOTAL				17	13	6	0
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				23			

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur des services de la CCH,
2. Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services techniques de la CCH,

A 10h00, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 22, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Le Président de séance nomme un secrétaire de séance et donne l'ordre du jour de la séance pour l'approbation.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Monsieur Woullingson RAUFAUORE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Présentation de l'analyse financière des comptes de la communauté de communes Hava'i par Payeur ;
2. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 23 mars 2018 ;
3. Projet de délibération n° 21/CCH/18 portant validation du déplacement de la délégation de de la ville de Beihai pour une visite du territoire de la communauté de communes Hava'i ;
4. Projet de délibération n° 22/CCH/18 portant sur les admissions en non-valeur du budget annexe des ordures ménagères 2018 ;
5. Projet de délibération n° 23/CCH/18 portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i ;
6. Projet de délibération n° 24/CCH/18 approuvant la décision modificative n° 01 du budget général ;
7. Projet de délibération n° 25/CCH/18 portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à la recherche d'une unité de traitement thermique des déchets ;
8. Projet de délibération n° 26/CCH/18 portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à l'élaboration d'un plan de gestion des animaux errants et ou dangereux de la communauté de communes Hava'i ;
9. Projet de délibération n° 27/CCH/18 autorisant le Président à signer le contrat de collecte de fonds pour le projet Eco Soul / Green Island ;
10. Questions diverses :
 - a) Présentation du plan de communication découlant du plan de gestion des déchets par Exotic Garden.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent que oui.

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
21/CCH/18 Délibération portant validation du déplacement de la délégation de de la ville de Beihai pour une visite du territoire de la communauté de communes Hava'i	23	00	00	-	UNANIMITE
22/CCH/18 Délibération portant sur les admissions en non-valeur du budget annexe des ordures ménagères 2018	23	00	00	-	UNANIMITE
23/CCH/18 Délibération portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i	23	00	00	-	UNANIMITE
24/CCH/18 Délibération approuvant la décision modificative n° 01 du budget général	23	00	00	-	UNANIMITE
25/CCH/18 Délibération portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à la recherche d'une unité de traitement thermique des déchets	23	00	00	-	UNANIMITE
26/CCH/18 Délibération portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à l'élaboration d'un plan de gestion des animaux errants et ou dangereux de la communauté de communes Hava'i	23	00	00	-	UNANIMITE
27/CCH/18 Délibération autorisant le Président à signer le contrat de collecte de fonds pour le projet Eco Soul / Green Island	23	00	00	-	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 12h00.

Dossier 1 : Présentation de l'analyse financière des comptes de la communauté de communes Hava'i par Payeur

Une analyse financière des comptes de la communauté de communes Hava'i a été exposée en séance par le trésorier public des îles sous le vent qui de manière générale explique aux membres du conseil communautaire que le budget est encore bien sincère et bien géré notamment grâce aux amortissements et aux provisions.

Mais il est signalé tout de même que l'épargne brute augmente et que le taux d'endettement s'élève, ce qui n'est pas bon signe pour la capacité d'emprunt de la communauté de communes Hava'i.

Dossier 2 : Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 01/06/2018.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques à apporter par rapport au procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 01/06/2018.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote du présent procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 3 : Projet de délibération portant validation du déplacement de la délégation de la ville de Beihai pour une visite du territoire de la communauté de communes Hava'i

Le Président procède à la lecture du titre de la délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

Le directeur général des services procède aux explications comme énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme suite à la délibération communautaire n° 38/CCH/17 du 8 décembre 2017 habilitant le Président à entamer les démarches officielles pour un jumelage de la communauté de communes Hava'i avec la ville chinoise de Beihai, il est proposé de faire venir cette délégation en vue de prendre éventuellement par la suite une décision pour autoriser le Président à signer une convention de jumelage.

Concrètement, cette délégation pourrait arriver sur le territoire de la communauté de communes Hava'i dans la semaine du 11 juin 2018 sur une durée de 3 à 4 jours.

DÉCIDE

Article 1 : Le déplacement d'une délégation chinoise issue de la ville de Beihai pour une visite du territoire de la communauté de communes Hava'i en juin 2018 est approuvé selon le projet de planning annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Président de la communauté de communes Hava'i est autorisé à signer une convention de jumelage avec la ville chinoise de Beihai.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Dossier 4 : Projet de délibération portant sur les admissions en non-valeur du budget annexe des ordures ménagères 2018.

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Considérant que suite aux poursuites effectuées par le payeur pour tenter de recouvrer des sommes dues par des usagers du service la collecte et du traitement des ordures ménagères, il s'avère que certains sont irrécouvrables.

Ainsi, suite au mail du payeur sur ses demandes d'admission en non-valeur, il est demandé aux membres du conseil d'accepter ou de rejeter cette demande.

Considérant que la délibération à prendre peut décider du rejet à condition que des éléments propres à assurer le recouvrement soient donnés (exemple : employeur(s), comptes bancaires actifs, occupe un emploi...). Quoiqu'il en soit, il faut prendre une décision : soit accepter, soit rejeter.

Considérant qu'en l'absence de réponse, le payeur sera contraint de présenter ses demandes d'admission en non-valeur effectuées par mails à la chambre territoriale des comptes pour admission à l'initiative du juge des comptes.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le conseil communautaire approuve l'admission en non-valeur du titre de recettes d'un montant de 802 000 F CFP détaillées ci-après :

REGISTRE DES NON VALEURS 2018										
CCH										
Budgets										
N° de dossier	Date constat	Nom	260 BG	261 OM	Total	Date de transmission au Maire	Date de retour de la Mairie	Délibération oui	Délibération non	Observations
1	15/01/2018	LENOIR HENERE	0	45 000	45 000	15/01/2018				Certificat d'irrecouvrabilité + Saisies attrib nulles avec 1 seul cpté existant lequel est soldé sur OID du 20/11/17 !!
2	15/01/2018	TEIHOTUA FREDERIC	0	45 000	45 000	01/12/2017				Décédé.
3-1	02/03/2018	TETOHU VICTORIN		32000	32 000	02/03/2018				Certif irrecouvrabilité 27/11/2017 + \$ attrib nul + \$ exe nul
3-2	02/03/2018	TUAHINE MICHEL		15000	15 000	02/03/2018				Certif irrecouvrabilité 4/12/17 + \$ attrib nul + \$ exe nul
3-3	02/03/2018	NATUA LEONARD		15000	15 000	02/03/2018				DCD + \$-EXE NUL
3-4	02/03/2018	TROPEE TUVEHIA CONSTANT		59000	59 000	02/03/2018				Certif irrecouvrabilité 9/02/2018 + \$-attrib nul + \$-exe nul
3-5	02/03/2018	TINIRAU ADRIEN		15000	15 000	02/03/2018				\$-ATTRIB NUL
3-6	02/03/2018	POUIRA YVES		9000	9 000	02/03/2018				\$-EXE NUL + OTD NEGATIF
3-7	02/03/2018	TEFAAITE ISAIA		18000	18 000	02/03/2018				\$-EXE NUL + OTD NEGATIF
4-1	21/11/2017	BROTHERSON JERRY		81000	81 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD NEGATIF
4-2	21/11/2017	TUPUA ERNESTINE		18000	18 000	08/03/2018				Certif irrecouvrabilité 09/02/2018 + OTDs positifs sans prov ou négatifs
4-3	05/12/2017	BIESSE CHRISTIAN		18 000	18 000	08/03/2018				Certif irrecouvrabilité 07/08/2014 + \$-EXE négatif + OTD négatif
4-4	21/11/2017	TAMAHAE DOMINIQUE		54 000	54 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif
4-5	05/12/2017	RAUFEA TAVAE DIT PAU		45 000	45 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif
4-6	01/12/2017	TAMAHAE JEAN-MARIE		45 000	45 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif
4-7	05/12/2017	BROTHERS JOSPEH		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif
4-8	27/11/2017	MARIAE HINANUI		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD positif sans prov
4-9	27/11/2017	TEIPOARI APATOROMA		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL
4-10	18/12/2017	TERAIAMANO AUGUSTIN		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL
4-11	06/12/2017	TAURAA RICARDO		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD positif sans prov
4-12	09/01/2018	TETAUIRA THIERRY		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif ou ss prov
4-13	16/01/2018	TAERO TOROMONA		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif ou prov ins
4-14	01/02/2018	TEHEIURA JEAN-CLAUDE		12 000	12 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif ou prov ins
4-15	09/02/2018	RONGOMATE ROMANA		18 000	18 000	08/03/2018				Certif irrecouvrabilité 9/2/18 + \$-EXE négatif
4-16	27/11/2017	TAUIRAI LOUANA		10 000	10 000	08/03/2018				Certif irrecouvrabilité 27/11/17 + \$-EXE négatif
4-17	09/02/2018	MO JACKY		18 000	18 000	08/03/2018				\$-EXE NUL + OTD négatif ou prov ins
5	17/04/2018	ATEAO ERNEST	0	59000	59 000	17/04/2018				PVC 2017 + OTs nuls + CI 2014 PM
6	18/04/2018	GUIROUARD AIZEE		27 000	27 000	18/04/2018				DCD
7	03/05/2018	TEIHOTAATA TEIHOTAATA		18 000	18 000	03/05/2018				DCD en 2008 !!

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe des ordures ménagères – section de fonctionnement – chapitre 65 – article 6541.

Ces explications ont été également présentées par le payeur.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 5 : Projet de délibération portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i.

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

A la demande de Stéphane THOMAS, le directeur des services techniques de la communauté de communes Hava'i, il est demandé s'il est possible de lui faire bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) en avançant les arguments suivants « suivant ma fiche financière de 2016, mon salaire mensuel brute dans ma collectivité d'origine est de 5272,26 euro (en mensualisant la prime de fin d'année) soit 629.059 FCP. Suivant le calcul effectué à mon recrutement, mon salaire actuel s'élève à 554.459 FCP. Ainsi, le manque à gagner du fait de l'enlèvement des primes est encore de $629.059 - 554.459 = 74.600$ FCP. ». En résumé, voici ci-dessous sa situation :

Statut	Situation antérieure	Situation nouvelle
Fonction publique	Fonction publique territoriale de l'hexagone	Fonction publique des communes de la Polynésie française
Cadre d'emplois	Ingénieurs territoriaux	Conception et encadrement
Grade	Ingénieur principal	Conseiller
Echelon	5	12
Date début d'échelon	01/09/2015	20/03/2017
Indice brut	811	359
Valeur du point d'indice	-	1 408 F CFP
Traitement de base mensuel	3 097,62 euros = $369\ 638,995 \times 1,5$ = 554 459 F CFP	505 472 F CFP
Indemnité compensatoire transitoire mensuelle (sous réserve de l'acceptation par les membres du conseil communautaire)	-	48 987 F CFP
TOTAL SANS PRIME		554 459 F CFP
Prime de responsabilité mensuelle	-	14 300 F CFP
Prime pour travaux dangereux, insalubre, incommodes ou salissant	-	4 224 F CFP
Montant des primes	74 600 F CFP	18 524 F CFP
TOTAL AVEC PRIME	629 059 F CFP	572 983 F CFP
Manque à gagner en prime qui pourrait être récupéré avec l'IFTS	-	56 166 F CFP
Position	En disponibilité depuis le 03/12/2016 pour une durée de 3 ans	En position de détachement pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une seule fois

En parallèle à cela, il serait idéal de profiter de cette occasion pour prévoir cette indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au futur directeur des ressources.

Pour rappel, cette IFTS doit être approuvée par délibération pour ensuite être attribuée par arrêté à l'agent concerné entre 8 et 64 points d'indices à multiplier ensuite par 1430 pour avoir le montant de l'indemnité en brut.

Il convient donc de modifier la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i qui prévoyait déjà d'accorder une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au directeur des services.

Concrètement, cette délibération doit prendre la forme suivante :

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est rajouté des emplois qui pourront bénéficier de l'indemnité forfaitaire des travaux supplémentaires à l'article 1^{er} de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i comme suit :

Cadre d'emplois	Emplois concernés	Grade
Conception et encadrement	Directeur des services techniques	Conseiller
Conception et encadrement	Directeur des ressources	Conseiller

Ces explications ont été également présentées sous forme de power-point.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 6 : Projet de délibération approuvant la décision modificative n° 01 du budget général.

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications succinctes énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante résumé sous forme d'un power point :

Le conseil communautaire est sollicité pour une première modification du budget général pour l'exercice 2018, notamment pour :

- Ajouter des crédits pour l'opération « Pro-lan » à la demande de Payeur ;
- Ajouter des crédits pour la location d'un local sur Maupiti et Tahaa qui serviront de bureau provisoire pour nos secrétaires et référents locaux de sites ;
- Ajouter des crédits sur la ligne budgétaire 6232 – *fêtes et cérémonies* qui servira notamment pour acheter des cadeaux à la délégation chinoise de la ville de Beihai.

Section de fonctionnement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
023	-	Virement à la section d'investissement		100.000
60628-020	-	Autres fournitures non stockées	300.000	
6135-020	-	Location mobilière		800.000

6161-020	-	Assurance multirisque	500.000	
6232-020	-	Fêtes et cérémonies		800.000
6251-020	-	Voyages et déplacements	200.000	
6256-020	-	Missions	200.000	
6262-020	-	Frais de télécommunication	100.000	
6475-020	-	Médecine du travail, pharmacie	200.000	
6554-020	-	Contributions aux organismes de reg	200.000	
023-020	-	Virement à la section d'investissement		100.000
		Total	1.700.000	1.700.000

Section d'investissement - recettes

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
021	-	Virement de la section de fonctionnement		100.000
		Total		100.000

Section d'investissement - dépenses

Article / Fonction	N° Prog	Libellé	En moins	En plus
2051-020	201704	Pro lan nouvelles communes	100.000	
		Total	100.000	

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 7 : Projet de délibération portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à la recherche d'une unité de traitement thermique des déchets

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante (résumé sous forme de power point en séance) :

Conformément aux orientations de son Plan de Gestion des Déchets (PGD) finalisé courant 2017, la Communauté de Communes Hava'i (CCH) souhaite contractualiser avec un opérateur qui sera en charge du financement, de la construction et de l'exploitation d'une unité de traitement des déchets par voie thermique sur le site de FAAROA sur l'île de Raiatea.

Dans ce contexte la société SPEED a été consultée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'accompagnement de la CC Hava'i dans cette démarche.

Le cahier des charges prévoit une mission en trois phases :

- Phase 1 : Cadrage de l'opération
- Phase 2 : Elaboration des documents nécessaires à la mise en concurrence et à la contractualisation avec un opérateur,
- Phase 3 : Assistance aux dépouillements des offres, à la négociation avec les opérateurs et à la mise au point du contrat

Ainsi, dans le but de piloter ce projet dans les meilleures conditions d'écoute et de compréhension des enjeux qui en découlent, il convient de mettre en place un comité de pilotage dont les membres seraient transposés ensuite dans une création éventuelle d'une commission « délégation de service public » si la communauté de communes Hava'i valide ce choix de ce mode de gestion en délégation de service public.

La composition de ce comité de pilotage pourrait être la même que la commission d'appel d'offres qui pour rappel est la suivante :

Président	Représentant du Président en son absence
TETUANUI Cyril, Président	AMARU Moeani, Représentante du Président
Membre titulaire	Membre suppléant
MOUTAME Thomas	MOUCHAS Joseph
TEROOATEA Sylviane	TERIIHAUNUI Hiomai
TEMATARU Céline	ROOPINIA Myron
TEANINIURAITEMOANA Dolores	ROTA Tina
TAEAE Micheline	TEROU Puni

Mais finalement, ce n'est pas la composition proposée ci-dessus qui a été retenue mais plutôt celle qui figure dans le tableau ci-dessous.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les membres du comité de pilotage de l'opération liée à la recherche d'une unité de traitement thermique des déchets sont les suivants :

COMPOSITION	
Président	Représentant du Président en son absence
M. Cyril TETUANUI	M. Pitori GIBERT, Représentant du Président
Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thomas MOUTAME	M. Toni HIRO
M. Marcelin LISAN	Mme Ruta ROURA
Mme Sylviane TEROOATEA	Mme Moeani AMARU
Mme Céline TEMATARU	M. Maire MAIARII
M. Woullingson RAUFAUORE	M. Lucky TAURUA

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 8 : Projet de délibération portant création d'un comité de pilotage de l'opération liée à l'élaboration d'un plan de gestion des animaux errants et ou dangereux de la communauté de communes Hava'i

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante (résumé sous forme d'un power point) :

Pour rappel, la communauté de communes Hava'i a fait appel à Fenua environnement pour l'élaboration de son plan de gestion des animaux errants et ou dangereux qui sera établi en 4 phases :

- 1 - D'établir un diagnostic et un état des lieux en matière de gestion des animaux errants et dangereux
- 2 - De préciser les modalités de création et d'organisation d'un service en charge de la gestion des animaux errants et /ou dangereux
- 3 - Déterminer les besoins humains et matériels futurs et le budget correspondant
- 4 - Disposer d'une feuille de route et d'une programmation pour les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs fixés

Ainsi, pour superviser au mieux ce projet, il convient de mettre en place un comité de pilotage qui pourrait être constitué d'un même nombre de membre qu'il en faudrait pour créer une commission « délégation de service public ».

Actuellement, la commission en charge de la gestion des animaux errants et ou dangereux présidée par la vice-présidente de ce domaine, Mme Micheline TAEAE, est composée de la manière suivante :

COMPOSITION	
Président	Représentant du Président en son absence
Monsieur TETUANUI Cyril	Madame TAEAE Micheline, Vice-Présidente
Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur PATERE Athanase	Monsieur MAUAHITI Bernard
Monsieur GIBERT Pitori	Monsieur MOUCHAS Joseph
Monsieur MAHURU Teiva	Monsieur TAEREA Raymond
Monsieur TCHONG FONG Rudolphe	

Mais finalement, ce n'est pas la composition proposée ci-dessus qui a été retenue mais plutôt celle qui figure dans le tableau ci-dessous.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les membres du comité de pilotage de l'opération liée à l'élaboration d'un plan de gestion des animaux errants et ou dangereux sont les suivants :

COMPOSITION	
Président	Représentant du Président en son absence
M. Cyril TETUANUI	Mme Micheline TAEAE, Représentant du Président
Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thomas MOUTAME	M. Toni HIRO
M. Marcelin LISAN	M. Pitori GIBERT
Mme Sylviane TEROOATEA	M. Joseph MOUCHAS
Mme Céline TEMATARU	M. Verdon TEFAATAU
M. Woullingson RAUFAUORE	M. Bernard MAUAHITI

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 9 : Projet de délibération autorisant le Président à signer le contrat de collecte de fonds pour le projet Eco Soul / Green Island

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

Le directeur des services donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Considérant que la communauté de communes Hava'i a l'opportunité de conclure un accord avec Eco Soul Inc qui est un organisme (fondation) à but non lucratif de Californie.

Considérant que l'objectif de cet accord consiste à lever des fonds et d'établir un projet Green Island qui viendra en appui du projet de recherche d'une usine de transformation des déchets en électricité.

Considérant que ce contrat de collaboration ne devrait représenter que des avantages pour la communauté de communes Hava'i en ce sens que :

- Il n'engage la communauté de communes Hava'i à aucun engagement
- Il n'est associé à aucun coût
- Il permettra de récolter des fonds pour rendre le projet éducatif et faire parler de lui

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le Président de la communauté de communes Hava'i est autorisé à signer le contrat de collecte de fonds pour le projet Eco Soul / Green Island annexé à la présente délibération.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

Dossier 10 : Questions diverses.

- Présentation du plan de communication découlant du plan de gestion des déchets par Exotic Garden qui avait été faite plutôt juste après celle du payeur en raison de leur avion qui devait partir à 11h00.

Fait à Uturoa, le 20/08/2018

Le secrétaire de séance,

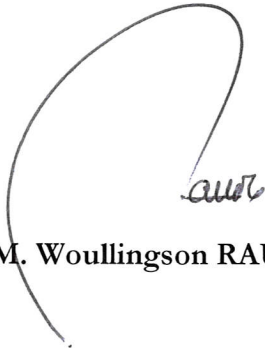
Le Président de séance,

M. Woullingson RAUFAUORE

M. Cyril TETUANUI

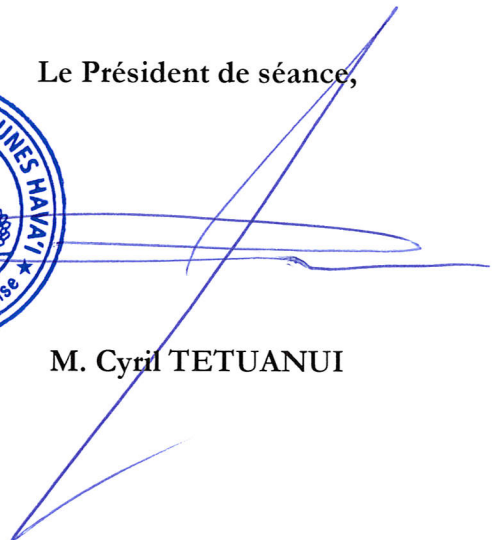
Fait à Uturoa, le 20/08/2018

Le secrétaire de séance,



M. Woullingson RAUFAUORE

Le Président de séance,



M. Cyril TETUANUI

